

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT
DES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 08 avril 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

ID : 057-215705898-20260408-21_2026-DE

Membres en exercice : 19

Présents : 17 (quorum atteint)

Mme ALBERT Aurélie ; Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles M. BECK Joël ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; Mme RIMLINGER Isabelle ; M. SEITLINGER Vincent ; M. STEINER Jean-Pierre.

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 2

M. Joël BECK ; Mme BECKER Anne

Membre(s) absent(s) excusé(s) non représenté(s) : 0

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 19

Secrétaire de séance : Pierre LETZELTER, secrétaire général de mairie.

21. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Rohrbach

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 1957 constituant le « Syndicat Intercommunal des Eaux de Rohrbach » regroupant les communes de Rohrbach-Lès-Bitche, Bining et Gros-Réderching,

Considérant l'article 2 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, modifié par la délibération du 20/10/2001 du Comité de direction du Syndicat des Eaux portant le nombre de délégués de chaque commune à TROIS titulaires,

Considérant que cette modification des statuts qui prévoit également la désignation de TROIS délégués suppléants,

Considérant que l'article L5212-7 du CGCT prévoyant la possibilité de désigner des délégués hors conseil municipal,

Sont déposées - une seule liste de trois candidats pour les postes de délégués titulaires, composée de :
M. Vincent SEITLINGER, M. Alexandre KOELSCH, M. Pierre BOTZUNG ;
- une seule liste de trois candidats délégués suppléants est présentée, composée de :
M. Gilles BECK, M. Jean-Jacques MANSUY, Monsieur Jean-Pierre STEINER

Constatant qu'aucune autre liste n'est déposée et qu'aucun autre candidat ne s'est présenté après appel en séance

Le conseil municipal de Rohrbach-lès-Bitche, après en avoir délibéré à l'unanimité

Pour : 19 voix
Contre 0 voix
Abstentions : 0 voix

APPROUVE pour le représenter en qualité de délégués auprès du syndicat intercommunale des eaux

- la liste unique des délégués titulaires,
- la liste un de délégués suppléants.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture et de la publication/notification le 10 avril 2026
Le Maire
Vincent SEITLINGER*



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication